



ST-CARADec

Compte rendu réunion Séance du 22 février 2016

L'an deux mil seize et le vingt-deux février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 15/02/2016*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 15/02/2016

Présents : MM. GUILLAUME Alain - ANDRE Philippe - BAUD Thérèse - MORIN Daniel - LE MAINTeC Christophe – THOMé Valérie- NOGUES Loïc - SAGUET Emmanuelle – COJEAN François – OLLITRAULT Michelle - SHEWARD Sandra - CHEREL Nolwen - LE CLEZIO Valérie – Daniel PETIOT - GLOUX Ingrid

Secrétaire de séance : SAGUET Emmanuelle

1/ Vote des subventions et participations 2016

➤ Prestation (<i>imputation 611</i>) :	
SACPA	978,47 €
➤ Subventions :	
(<i>Imputation 65738</i>) :	
Association foncière	5.600,00 €
(<i>Imputation 6574</i>) :	
USC	2.400,00 €
O.C.C.E. Asso. Enfants Ecole Publique	400.00 €
Asso Parents d'Elèves Ecole Publique	400.00 €
Asso Parents d'Elèves Ecole Privée	400.00 €
Anciens Combattants (FNACA/39-45)	200.00 €
Les Troqueurs de Lin	100,00 €
Société de Chasse	400.00 €
Cercle Celtique	400.00 €
Saint-Caradec Sports Loisirs	400,00 €
Les marchés de Sandra	400,00 €
Club Caradocéen de Kerjoie	400.00 €
Comité Fleurissement	400.00 €
Amicale des pêcheurs	<i>en attente</i>
Foyer des Jeunes	400.00 €

Amuse de l'Hilvern	900.00 €
La Ronde des Artistes	<i>Pas d'expo en 2016</i>
Restaurant du Cœur	150.00 €
Asso. Butte Rouge	50.00 €
Donneurs de sang	50.00 €
Prométhée	80.00 €
Croix d'Or	150.00 €
Comice Agricole 0.22€ x 1222 Hab	268.34 €
Centre Anticancéreux Eugène Marquis	230.00 €
Asso. Dons d'organes et tissus humains (ADOT)	75.00 €
ADAPEI 22	80.00 €
Association des Paralysés de France	80.00 €
Rayon de Soleil	80.00 €
Association Protection Civile	60,00 €
ADMR	200.00 €

Participations

. CNAS (imputation 6554)	3.500,00 € (sur facture)
<i>Imputation 6574</i>	
▪ ALSH TREVE - SAINT-CARADEC	5.000.00 € (sur facture)
▪ Asso. des Maires de France	420.28 €
▪ A.S.C.R.L. (Culturel, Sport)	5.890,20 € (sur facture)
▪ Scouts et guides de France	50,00 €
▪ <u>Ecole Ste Thérèse</u>	
Contrat d'Association =	48.047,00 €
40 € x 64 enfants =	2.560,00 €
Maintenance informatique =	420,00 €
Intervenant ASCRL =	1.200,00 €
▪ <u>Ecole Publique d'Hilvern</u>	
40.00 € x 65 enfants :=	2.600,00 €
Intervenant ASCRL =	1.200,00 €
▪ Chambre des Métiers - Ploufragan (2 Elèves)	100,00 €
▪ Maison Familiale Rurale - Loudéac	50,00 €
▪ Fonds d'aide aux jeunes - CAF	200,00 €
➤ (imputation 6228) :	
▪ Entrées piscine	
pour les écoles de Saint-Caradec	2.000,00 €
➤ (imputation 6247) :	
▪ Transport en car sorties culturelles	
▪ pour les 2 écoles de Saint-Caradec 300 € x 2 =	600,00 €
▪ Car ALSH SAINT-CARADEC/TREVE	1.750,00 € (sur facture)
▪ Participation transport scolaire collèges + lycées	2.400,00 €
▪ Participation transport scolaire classe spécialisée	70,00 €

Ecole du Centre – Loudeac

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| ▪ Triangle d'UZEL (Transport car) | 1.000,00 €
(sur facture) |
| ▪ Car trajets mercredi TAP | 1.200,00 €
(sur facture) |

2/ Projet d'investissement 2016

Voirie :

- * Voirie au lieu-dit « Le Bâtiment » (estimatif 13 000 € TTC) avec projet du Département pour création pont pour passage des animaux
- * Aménagement carrefour Rue de Rohan/Route de Keropert et RD 130
- * Voirie et trottoirs lotissement de Kerjoie partie haute

Bâtiments :

- * Eglise : réfection corniches (estimatif 25 000 € TTC) et mise aux normes électriques
- * Mairie : toitures des bureaux du rez-de-chaussée, moquettes et tapisseries
- * Jeux de boules : aménagement entrée, création de WC et déplacement de jeux de boules extérieurs
- * Bâtiments place du Champ de Foire : études pour réhabilitation
- * Local technique : remise en état du plancher
- * Maison paroissiale : aménagements extérieurs et accessibilité

Complexe sportif :

- * Voirie d'accès à la salle de sport

Paysager :

- * Aménagement lavoir de Calagan

Noter : la commission des finances se réunira le lundi 14 mars à 20h30 et le Conseil Municipal votera les comptes administratifs 2015 et budgets primitifs 2016 en présence de Mr BOUATTOURA le mercredi 30 mars à 14h.

3/Vie économique : point sur la rencontre avec les dirigeants de LE CLEZIO INDUSTRIES

Mr Le Maire et Mr ANDRE ont reçu Mr LE HELLOCO et Mr VENAULT, dirigeants de l'entreprise LE CLEZIO. Ils ont fait part de leur reprise de l'abattoir de l'Odet.

Lors de cet échange deux points ont été évoqués :

- * le problème d'étanchéité d'une canalisation dans leur bâtiment, ce dossier va être traité par la CIDERAL

- * Le pont bascule : les tarifs préférentiels qui leurs ont été attribués pour le pesage de leurs camions ne leur suffisent pas, ils sollicitent un forfait annuel de 4000 €. Ils ont précisé qu'ils ont besoin de la bascule publique pour le pesage des camions en partance pour l'étranger, pour le reste ils pourraient envisager d'avoir leur propre bascule.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soucieux d'apporter son soutien au démarrage de l'entreprise LE CLEZIO, décide de passer avec elle une convention d'une durée de 3 ans pour une facturation annuelle des pesées de 4 000 €. Il est convenu qu'en cas de gros problèmes techniques au pont bascule nécessitant de lourds travaux, la convention sera rediscutée.

4/ Personnel : modification du tableau des effectifs

Considérant les avancements de grade par ancienneté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs en créant :

1 poste d'adjoint Administratif 1ère classe 35 h

1 poste d'adjoint Technique Principal 2ème classe 35 h

5/ Maison rue de Bellevue : vente

Comme convenu lors de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2016 et afin de finaliser la vente de la maison rue de Bellevue, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte la vente aux infirmières selon les conditions suivantes :

prix de vente 26 500 €

Frais de notaire à charge intégrale des acquéreurs

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, donne mandat à Mr Le Maire pour régler les formalités administratives et signer tout document lié à cette vente.

6/ Crise agricole : proposition de motion de soutien

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus locaux conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà- des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »

Monsieur Le Maire fait circuler la motion à la table du Conseil Municipal.

7/ Tri sélectif : point d'actualités et nouvelles dispositions

Mr NOGUES Informe l'assemblée qu'une proposition d'emplacements des futurs containers a été transmis à la CIDERAL afin d'organiser le passage au ramassage collectif dans le bourg.

8/ PLUI : débat des orientations du PADD

L'article R123-1 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme, ce PADD :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le PLUI de la CIDERAL valant PLH et SCoT, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. (Article L. 122-7 du code de l'urbanisme).

Le projet d'aménagement et de développement durable s'organise autour de trois axes :

AXE 1 « l'économie au cœur du développement » :

Le déploiement des fonctions et services économiques pour favoriser l'attractivité du territoire et le renouvellement/renforcement du système agro-industriel.

AXE 2 « des modes de vie solidaires et une organisation de proximité »:

Une organisation de la vie locale qui répond aux besoins des habitants tant en matière de services, de logement que d'emploi dans une logique de maillage.

AXE 3 « des ressources valorisées pour une qualité de vie harmonieuse et renouvelée » :

Une reconnaissance et une valorisation spatiale du patrimoine naturel et bâti et des ressources environnementale pour développer le potentiel touristique, culturel et de loisirs mais aussi pour répondre aux enjeux du changement climatique (eau/énergie)

Monsieur Le Maire précise le débat sur le PADD en Conseil Communautaire le 22 Décembre 2015.

A la lumière notamment des explications et présentation Le Maire invite les élus municipaux à débattre du PADD.

Les éléments présentés, fruit d'un important travail participatif, n'appellent pas d'observations de la part des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil Municipal.

9/ Point sur les travaux en cours

- **Association foncière :** réfection des chemins d'exploitation par l'entreprise LE LIEVRE TP en cours. Curage des fossés, raclage, reprofilage, busage et pose de 0.30. Les chemins concernés sont les suivants :
 - Kerguéhuic
 - Kerdudaval
 - Tréviel
 - La Porte es Maillot
 - Keravel
 - Le Guiben
 - Kerdrain-le Moulin de Beaussault
 - La Cornille

10/ Questions diverses

- **Aménagement de la RN 164 dans le secteur de Mûr de Bretagne – nouvelle concertation publique**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2016, la présentation du dossier de la nouvelle phase de concertation publique a été faite à l'assemblée délibérante. Chaque élu ayant ainsi, depuis cette réunion, pu prendre connaissance du dossier.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet pas d'observations particulières sur ces études complémentaires.

- **Cadastre : mise à jour à Tréviel**

Afin de régulariser la situation du cadastre dans le village de Tréviel, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire appel au cabinet NICOLAS géomètre pour procéder à la division des parcelles YD 57-58-59 et domaine public. Le devis est de 1157,40 € TTC. Il comprend la recherche des limites de la parcelle d'origine à diviser aux endroits nécessaires à la matérialisation de la division foncière, détermination de la limite divisoire, et relevé de planimétrie nécessaire pour la réalisation du plan de division. Ce prix comprend le temps et les frais de déplacement, l'utilisation des appareils de mesures, le temps passé du collaborateur sur le terrain, le calcul de la limite divisoire puis la rédaction du document modificatif parcellaire cadastral qui sera suivi de la procédure auprès des services du cadastre. Un acte administratif sera ensuite établi afin de procéder aux échanges des parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette régularisation et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette mise à jour du cadastre.

- **Caserne des pompiers : octroi de 2 m à l'emprise du SDISS**

Afin de stationner le futur véhicule (VSAB), le SDISS sollicite la Municipalité pour une extension de leur local sur le local technique. Après étude sur place, il est possible sans occasionner de gêne pour le fonctionnement des services communaux de céder 2 m au SDISS. Accord, à l'unanimité, du Conseil Municipal, tous les travaux seront à charge du SDISS, y compris le déplacement de l'escalier communal.

- **Demande voyage études à l'étranger :**

Mathieu RAULT, domicilié Kériel, étudiant en BTS agricole spécialité Analyse Conduite et Stratégie d'Entreprise au CFTA de Montfort sur Meu, a l'opportunité de partir 6 mois en Australie dans une exploitation de plus de 500 vaches laitières, ce projet lui permettra de

découvrir un tout autre système d'élevage et de culture. Le séjour est prévu du 1^{er} avril au 30 septembre 2016.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'attribuer une participation financière de 250 € à Mathieu RAULT. Les élus lui demandent de leurs présenter en fin de stage, le bilan de son projet et la synthèse faite dans le cadre son établissement scolaire. Cette aide sera versée moyennant présentation des justificatifs de dépenses

➤ **Communication :**

Mr COJEAN informe l'assemblée qu'un article sur les fouilles archéologiques et un comte sur la Croix Tarquin a été mis en ligne sur le site de la commune.

Les articles pour le prochain bulletin devront être communiqués pour le 15 mars.

➤ **Communautés de communes et fusion de communes**

Communautés de communes (après intégration de Hardouinai Mené): les réunions mensuelles avec la nouvelle communauté de communes se passent très bien.

Communes nouvelles :

Mr Le Maire précise le distinguo à faire entre communes nouvelles et fusion de communes.

Un regroupement avec Mûr de Bretagne-St Guen constituerait une communes nouvelle : d'où l'urgence afin que les dotations de l'Etat soient maintenues.

Un regroupement avec Loudéac constituerait une fusion de communes : pas d'incidence sur les dotations de l'Etat puisque Loudéac est déjà au-dessus de 10 000 hab. La motivation pour rejoindre Loudéac serait un projet de création de communauté d'agglomération (commune de +15 000 hab).

Mr Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec tous les élus est programmée le 11 mars.

Mr LE PROVOST, directeur de la CIDERAL, en fera la présentation.

Suite à cette réunion, le Conseil Municipal sera sollicité afin de mandater des élus à travailler sur le projet.

➤ **Situation médicale :**

Le Conseil Municipal est invité à prendre le relais de l'annonce passée par le Dr BUCHOUX relative à l'offre d'emploi d'un médecin. Le Conseil Municipal a décidé de se renseigner sur une éventuelle embauche de médecins.

➤ **Délaissé communal Rue de la Gare :**

Mr QUILLERE, domicilié 31, rue de la Gare, est autorisé à stationner son véhicule sur le délaissé communal situé en bordure de sa propriété et sollicite le Conseil Municipal en vue de l'acquisition de cette parcelle. La commission voirie se rendra sur place.

➤ **Réserve incendie de Guernay :**

Vu le coût des travaux de réfection de la réserve incendie et la complexité administrative, Mr ANDRE propose d'examiner la possibilité de créer un poteau incendie sur les canalisations voisines.